Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260330-DEL_28_30032026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*

Séance du 30 mars 2026

Date de la Convocation : 24/03/2026
L'an deux-mille vingt-six, le lundi trente mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

- Christian RANNO, Maire ;
- Sébastien HAUGOMMARD, 1er adjoint ;
- Laure ROUXEL, 2ème adjointe ;
- Daniel COATRIEUX, 3ème adjoint ;
- Claire LE GUEN, 4ème adjointe ;
- Valérie LE HÉGARAT ;
- Jean-Pierre CARREZ ;
- Fabrice VINCENT ;
- Lénaïk LE BIHANNIC ;
- Sylvain BOSCHER ;
- Anthony COSSON ;
- Rozenn STEUNOU ;
- Anne-Éléonore HÉLARY ;
- Gwendal BLANCHARD ;
- Camille LE RONCÉ.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés : *sans objet*

Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

DEL N° 28 – 30/03/2026 : Examen projet humanitaire

Dans le cadre du dispositif « Pass'Engagement », qui permet à un jeune de bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation d'un projet personnel en contrepartie d'un engagement bénévole, Jeanne LEBON intervient au sein de la bibliothèque associative de la commune.

Forte de cette expérience, elle a élaboré un projet de jumelage solidaire avec la bibliothèque Saint-François Xavier à Madagascar. Ce projet vise à développer des échanges humains et culturels entre les deux structures, tout en organisant une collecte d'ouvrages et de manuels scolaires destinés aux élèves de l'école primaire Saint-François Xavier.

Ce projet, reconnu pour sa qualité et sa dimension solidaire, a été retenu dans le cadre du dispositif « Zéphyr » et bénéficie d'une bourse d'un montant de 800 €, cofinancée par le Département des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la CAF des Côtes-d'Armor.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette initiative par l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260330-DEL_28_30032026-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu le plan de financement annexé à la fiche projet « Zéphyr » ;

Considérant la portée solidaire, éducative et culturelle du projet proposé par Jeanne LEBON ;
Considérant la qualité et la cohérence du montage de projet présenté ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à Jeanne LEBON pour le financement du projet de jumelage solidaire avec la bibliothèque Saint-François Xavier à Madagascar ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Nombre de votants : 15 — Contre : 0
Pour : 15 — Abstention : 0

Le secrétaire de séance, — Le Maire,



Camille Le Roncé — Christian Ranno

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr)